

ASBL A.R.A. (Accueil-Rencontre-Amitié)

Rapport annuel 2023

Rémunérations et avantages octroyés aux mandataires de l'Association



ASBL A.R.A.

Avenue Charles Thielemans, n°93, 1150 Woluwe-Saint-Pierre

N°/entreprise : 0825 554 924 - RPM Bruxelles

Contact : ara.asbl@gmail.com

Relevé des présences en réunion, rémunérations et avantages de toute nature ainsi que des frais de représentation – article 7, § 1, de l’ordonnance conjointe du 14 décembre 2017

Nom	Prénom	Rôle linguistique	Adresse
AHLBRECHT	Sonia	Français	
ANGELO	Cléon	Français	
BLANCKAERT	Sophie	Français	
Cap Famille ASBL	Personne morale	Français	
CASTERMAN	Olivia	Français	
DE BEUKELAER	Chrisophe	Français	
Décalage ASBL	Personne morale	Français	
DUPIRE	Roxane	Français	
DUCHESNE	Lucy	Français	
En Bord de Soignes SCRL	Personne morale	Français	
GARRIDO	Gustavo	Français	
HUYBRECHS	Tanguy	Français	
LAGASSE DE LOCHT	François	Français	
LEONARD	Mathieu	Français	
MATHIJSEN	Agnès	Français	
PAJ ASBL	Personne morale	Français	
PIERSON	Robert	Français	
POSTELMANS	Gerda	Français	
RENSON	Claire	Français	
SURRA	José	Français	
SWALUS	Stephan	Français	
Unité scout-90ème de Stockel	Personne morale	Français	



ASBL A.R.A.
 Avenue Charles Thielemans, n°93, 1150 Woluwe-Saint-Pierre
 N°/entreprise : 0825 554 924 - RPM Bruxelles
 Contact : ara.asbl@gmail.com

Mandataire	Type de mandat, fonction ou fonction dérivée	Organisme	Mandat rémunéré	Mandat non rémunéré	Date de début	Date de fin
AHLBRECHT	Membre effectif	ASBL A.R.A.		X	25/09/2019	
ANGELO	Membre effectif	ASBL A.R.A.		x	08/09/2016	
BLANCKAERT	ME-Administrateur	ASBL A.R.A.		x	25/09/2019	
Cap Famille ASBL	ME-Administrateur	ASBL A.R.A.		x	17/05/2017	
CASTERMAN	Membre effectif	ASBL A.R.A.		x	25/09/2019	
DE BEUKELAER	ME-Administrateur	ASBL A.R.A.		Président	25/09/2019	
Décalage ASBL	Membre effectif	ASBL A.R.A.		x		
DUPIRE	ME-Administrateur	ASBL A.R.A.		x	25/09/2019	
DUCHESNE	Membre effectif	ASBL A.R.A.		x	08/09/2016	
En Bord de Soignes SCRL	ME-Administrateur	ASBL A.R.A.		x	17/05/2017	
GARRIDO	Membre effectif	ASBL A.R.A.		x	08/09/2016	
HUYBRECHS	ME-Administrateur	ASBL A.R.A.		X	25/09/2019	
LAGASSE DE LOCHT	ME-Administrateur	ASBL A.R.A.		Secrétaire	02/02/2010	
LEONARD	Membre effectif	ASBL A.R.A.		X	25/09/2019	
MATHIJSEN	ME-Administrateur	ASBL A.R.A.		X	25/09/2019	
PAJ ASBL	ME-Administrateur	ASBL A.R.A.		X	11/02/2014	
PIERSON	ME-Administrateur	ASBL A.R.A.		X	02/02/2010	
POSTELMANS	Membre effectif	ASBL A.R.A.		X	03/12/2021	
RENSON	ME-Administrateur	ASBL A.R.A.		Trésorière	23/04/2013	
Unité scout-90 ^{ème} de Stockel	Membre effectif	ASBL A.R.A.		X	25/09/2019	
SURRA	ME-Administrateur	ASBL A.R.A.		X	25/09/2019	
SWALUS	Membre effectif	ASBL A.R.A.		X	25/09/2019	

ME=Membre effectif



ASBL A.R.A.
Avenue Charles Thielemans, n°93, 1150 Woluwe-Saint-Pierre
N°/entreprise : 0825 554 924 - RPM Bruxelles
Contact : ara.asbl@gmail.com

Mandataire	Rémunération ou indemnité annuelle brute (A)	Total des jetons de présence (B)	Nombre de réunions	Avantages de toute nature	Montant (C)	Frais de représentation	Montant (D)
AHLBRECHT	0	0	0	Néant	0	Néant	0
ANGELO	0	0	0	Néant	0	Néant	0
BLANCKAERT	0	0	1	Néant	0	Néant	0
Cap Famille ASBL	0	0	2	Néant	0	Néant	0
CASTERMAN	0	0	0	Néant	0	Néant	0
DE BEUKELAER	0	0	2	Néant	0	Néant	0
Décalage ASBL	0	0	2	Néant	0	Néant	0
DUPIRE	0	0	0	Néant	0	Néant	0
DUCHESNE	0	0	1	Néant	0	Néant	0
En Bord de Soignes SCRL	0	0	1	Néant	0	Néant	0
GARRIDO	0	0	1	Néant	0	Néant	0
HUYBRECHS	0	0	2	Néant	0	Néant	0
LAGASSE DE LOCHT	0	0	2	Néant	0	Néant	0
LEONARD	0	0	0	Néant	0	Néant	0
MATHIJSEN	0	0	0	Néant	0	Néant	0
PAJ ASBL	0	0	0	Néant	0	Néant	0
PIERSON	0	0	0	Néant	0	Néant	0
POSTELMANS	0	0	0	Néant	0	Néant	0
RENSON	0	0	2	Néant	0	Néant	0
Unité scout-90 ^{ème} de Stockel	0	0	0	Néant	0	Néant	0
SWALUS	0	0	0	Néant	0	Néant	0
SURRA			0				



ASBL A.R.A.

Avenue Charles Thielemans, n°93, 1150 Woluwe-Saint-Pierre

N°/entreprise : 0825 554 924 - RPM Bruxelles

Contact : ara.asbl@gmail.com

Mandataires	Outils de travail	SOUS-TOTAL (A+B+C+D)	Réductions opérées ¹ (E)	TOTAL (D-E)	Date du rapport
AHLBRECHT	Néant	0	0	0	14/06/2024
ANGELO	Néant	0	0	0	14/06/2024
BLANCKAERT	Néant	0	0	0	14/06/2024
Cap Famille ASBL	Néant	0	0	0	14/06/2024
CASTERMAN	Néant	0	0	0	14/06/2024
DE BEUKELAER	Néant	0	0	0	14/06/2024
Décalage ASBL	Néant	0	0	0	14/06/2024
DUPIRE	Néant	0	0	0	14/06/2024
DUCHESNE	Néant	0	0	0	14/06/2024
En Bord de Soignes SCRL	Néant	0	0	0	14/06/2024
GARRIDO	Néant	0	0	0	14/06/2024
HUYBRECHS	Néant	0	0	0	14/06/2024
LAGASSE DE LOCHT	Néant	0	0	0	14/06/2024
LEONARD	Néant	0	0	0	14/06/2024
MATHIJSEN	Néant	0	0	0	14/06/2024
PAJ ASBL	Néant	0	0	0	14/06/2024
PIERSON	Néant	0	0	0	14/06/2024
POSTELMANS	Néant	0	0	0	14/06/2024
RENSON	Néant	0	0	0	14/06/2024
Unité scout-90 ^{ème} de Stockel	Néant	0	0	0	14/06/2024
SURRA	Néant	0	0	0	14/06/2024
SWALUS	Néant	0	0	0	14/06/2024



ASBL A.R.A.

Avenue Charles Thielemans, n°93, 1150 Woluwe-Saint-Pierre

N°/entreprise : 0825 554 924 - RPM Bruxelles

Contact : ara.asbl@gmail.com

¹ Remarques relatives aux réductions :

Les modalités de réduction sont prévues à l'article 3, § 2, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017.

En cas de dépassement de la limite des 150 % du montant de l'indemnité parlementaire, une réduction à due concurrence est opérée uniquement sur les rémunérations, indemnités, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature perçus en contrepartie de l'exercice d'un mandat visé à l'article 2, § 1^{er}, alinéa 2 ¹, selon les modalités suivantes :

- la réduction s'opère prioritairement et à due concurrence sur les rémunérations, indemnités, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature perçus en contrepartie de l'exercice d'un mandat visé à l'article 2, § 1^{er}, alinéa 2, tirets 1 à 4 ². Cette réduction s'opère uniquement sur la partie de ces rémunérations, indemnités, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature excédant 50 % du montant de l'indemnité parlementaire perçue par les membres de la Chambre des représentants ;
- le cas échéant, la réduction s'opère à due concurrence sur les rémunérations, indemnités, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature perçus en contrepartie de l'exercice d'un mandat visé à l'article 2, § 1^{er}, alinéa 2, tirets 5 à 8 ³. Cette réduction n'est pas limitée.

¹ *Il s'agit des bourgmestres, échevins, présidents et membres des bureaux permanents de CPAS, des conseillers communaux, des conseillers de CPAS, des membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public régional ou local, des membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public régional et local, des membres des organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public bicommunautaire, de toute autre personne désignée par le Gouvernement et/ou le Collège réuni pour le représenter dans le conseil d'administration de toute structure dotée de la personnalité juridique.*

² *Les mandats visés sont les suivants :*

1. *les bourgmestres et échevins*
2. *les présidents et membres des bureaux permanents de CPAS*
3. *les conseillers communaux*
4. *les conseillers de CPAS*

³ *Les mandats visés sont les suivants :*

1. *les membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public régional ou local,*
2. *les membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public régional et local,*
3. *les membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public bicommunautaire,*
4. *toute autre personne désignée par le Gouvernement et/ou le Collège réuni pour le représenter dans le conseil d'administration de toute structure dotée de la personnalité juridique.*



ASBL A.R.A.

Avenue Charles Thielemans, n°93, 1150 Woluwe-Saint-Pierre

N°/entreprise : 0825 554 924 - RPM Bruxelles

Contact : ara.asbl@gmail.com

Liste des voyages des mandataires publics – article 7, § 1^{er}, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017

Voyage	Date du voyage	Montant	Organisateur	Mandataire concerné	Date décision motivée de l'organe compétent	Date d'approbation par le Gouvernement, Collège réuni ou tutelle générale
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Inventaire des marchés publics – article 7, § 1^{er}, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017

Type de marché	Date du marché	Bénéficiaires	Montants
—	—	—	—

Liste des subsides octroyés – article 7, § 1^{er}, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017

Subside	Date	Montant	Destinataire
Néant	Néant	Néant	Néant

Christophe De Beukelaer




ASBL A.R.A.
 Avenue Charles Thielemans, n°93, 1150 Woluwe-Saint-Pierre
 N°/entreprise : 0825 554 924 - RPM Bruxelles
 Contact : ara.asbl@gmail.com